

Poste

68FCS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 euros
Siège social : 48, rue de Riedisheim - 68170 RIXHEIM
RCS de Mulhouse : 902 474 600

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025**

Le 1^{er} septembre 2025,
A 10 heures,

Monsieur Daniel RINGENBACH, associé unique de la SASU 68FCS,

I. A pris les décisions suivantes :

- L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de : 48, rue de Riedisheim - 68170 RIXHEIM à 53b rue de REININGUE - 68310 WITTELSHEIM ;
- L'Associé Unique décide, comme conséquence de la résolution précédente, de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la rédaction suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **53b rue de REININGUE - 68310 WITTELSHEIM**

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision du président, avec pouvoir de modifier en conséquence les statuts, et en tout lieu par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

- L'Associé Unique donne les pouvoirs les plus étendus au Président à l'effet de réaliser les opérations ayant fait l'objet des résolutions ci-dessus ;
- L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Daniel RINGENBACH

certifié conforme à l'original

Daniel RINGENBACH

Associé unique

